

Jaouad massacre une prostituée qu'il suspecte d'être un travesti : seulement 8 ans de prison

écrit par Maxime | 7 novembre 2017

A Angoulême, un « Jaouad » (apparemment, rien à voir avec Jawad le logeur) a massacré une prostituée, la laissant pour morte.

Il a pris 8 ans de prison ferme mais il aurait mérité davantage, s'agissant à mon avis d'une tentative de meurtre, qui est assimilée au meurtre effectif à ce niveau de gravité de l'infraction.

« Il fréquentait des forums de détenus où l'on s'échange des scénarii d'agressions...Son casier judiciaire fait d'ailleurs état de 16 mentions ».

Son attitude au cours de l'audience lui aurait sans doute valu une poursuite pour outrage à magistrat..

<http://www.sudouest.fr/2017/10/24/charente-huit-ans-de-prison-pour-avoir-roue-de-coups-une-escort-girl-3889639-813.php>

8 ans, c'est assez peu si on regarde la loi.

Il semble bien qu'il s'agit d'une tentative de meurtre. J'ai lu et relu l'article de Sud ouest et sauf erreur de ma part, le journaliste n'a même pas fait la moitié du travail puisqu'il n'indique pas quelle qualification pénale a été retenue... scandaleux car en France, la qualification pénale du délit ou du crime est indispensable pour envoyer en prison. Il sort d'où ce journaliste ? D'un kinder surprise ?

D'après l'article 221-4 du code pénal, c'est la réclusion criminelle à perpétuité qui est encourue quand il s'agit de tuer une personne en raison de son orientation sexuelle.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGIS>

C'était bien le cas en l'espèce, car Jaouad avait cru que sa prostituée était un travesti, ce qui l'avait mis hors de lui apparemment.

Bref, quand en plus il hurle qu'il n'en a rien à foutre et cogne contre un plexiglass, je crois que 8 ans, c'est bien gentil : si j'étais juge, je l'aurais envoyé en prison éternellement et si la peine de mort existait encore, je l'aurais puni de mort.

Et en plus, il va faire appel !!!

« En mars dernier, après l'avoir tabassée, cet homme de 39 ans avait laissé pour morte une prostituée, à Garat

Le tribunal correctionnel d'Angoulême se penchait ce mardi après-midi sur un dossier d'une violence inouïe.

17 mars dernier, à Garat, près d'Angoulême. Jaouad, 39 ans donne rendez-vous à une escort girl, sur un parking. Sur place, il monte dans la voiture de la prostituée, puis la guide vers un petit chemin, prétextant chercher un restaurant.

Subitement, dans la voiture, Jaouad saisit sa victime à la gorge, lui assène de nombreux coups de poings et l'étrangle. Elle perd connaissance. Il la met alors dans le coffre et la transporte quelques hectomètres plus loin avant de la déposer sur le bas côté puis de prendre la fuite. La victime est laissée pour morte et finit par reprendre conscience.

Bilan : un visage tuméfié, un traumatisme crânien et de nombreuses fractures. « Une miraculée », pour Marie Terrades, la procureur.

L'agresseur est quant à lui interpellé le lendemain, au domicile de la femme qui l'hébergeait.

Tout l'enjeu de l'audience était ce mardi de comprendre ce déchaînement de violence. Aux gendarmes, il avait expliqué que la prostituée l'aurait traité de « fils de p... » Mais devant le tribunal, il a livré une autre version. Selon lui, il se serait rendu compte que sa victime avait une glotte. Puis aurait vu rouge. « J'ai compris que c'était pas une femme, mais un homme ». Une réflexion accompagnée de quelques insanités.

« Mettez moi la peine que vous voulez ! »

La présidente lui demande de se calmer, tente de le recadrer. Il s'énerve, veut quitter son box, ne plus assister à l'audience. Il tourne le dos au tribunal,

sifflote, toise la victime. « Mettez moi la peine que vous voulez, j'en ai rien à branler ! », hurle t-il, habillé aux couleurs du Barça.

Marie Terrades, la procureur le décrit comme un « homme d'une dangerosité extrême ». La magistrate a même « froid dans le dos » de savoir qu'il était dehors en mars dernier. Elle explique qu'il fréquentait des forums de détenus où l'on s'échange des scénarii d'agressions...

Son casier judiciaire fait d'ailleurs état de 16 mentions. Le parquet requiert huit ans de prison.

Il a finalement été condamné à huit ans de prison ferme. A l'annonce du délibéré, il frappe contre le plexiglas du box et promet de faire appel ».